

Projet associatif

18 juin 2014

13, av. P. Gilles de Gennes – Parc Tertiaire Valgora – 83160 La Valette du Var
Tél. 04 94 92 32 62 – Fax : 04 94 09 36 70 - e-mail : secretariat@assopleinsoleil.org



PREAMBULE

Chacune des SAE de l'association peut offrir un accueil adapté au projet de chacun des enfants ou adolescents, ou jeunes majeurs, qui lui est confié par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les différentes modalités d'accueil :

- Accueil permanent (365 jours sur 365), avec ou sans retour en famille et/ou droit de visite
- Accueil Séquentiel avec des retours réguliers en famille qui sont inscrits dans le document individuel de prise en charge
- Accueil de jour (5 établissements agréés), cet accueil est issu de la loi réformant la protection de l'enfance de mars 2007, est une nouvelle prestation d'aide sociale à l'enfance qui s'insère dans le code de l'action sociale et des familles entre l'aide éducative à domicile et l'accueil avec hébergement. L'article L. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé :
« Art. L. 222-4-2. – Sur décision du président du conseil général, le service de l'aide à l'enfance et les services habilités accueillent tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale. »
- Accueil le week-end et les vacances scolaires dans le cadre du Service Relais, d'enfants confiés en accueil familial qui n'ont pas de possibilité de retour en famille

L'activité moyenne de l'association a été de 27600 journées d'accueil annuelles entre 2009 et 2013.

Petit retour en arrière

- 1936 - Ouverture de la Maison d'Enfants à Giens (Hyères).
- 1955 - Création d'une association de la loi de 1901 à Mulhouse.
- 1968 - Conventonnement avec le département du Var.
- 1975 - La population de l'établissement devient essentiellement varoise.
- Application de la Convention Collective du 15 mars 1966 des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées.
- 1979 - L'association est transférée du Haut-Rhin vers le Var et déclarée à la Préfecture du Var le 14/02/1979 sous le Numéro 00943 (publication au journal officiel le 02/03/1979).
- 1986 - Transfert des compétences en matière d'Aide Sociale et de Santé au Conseil Général.
- 1986 - Restructuration de l'établissement de Giens en Structures (décentralisées) d'Accueil Educatives
- 1999 - Déménagement de la SAE Costebelle dans les locaux actuels ((M^{al} Leclerc – Hyères)
- 2003 - Ouverture du lieu de vie Mar Vivo à la Seyne sur mer
- 2004 - Création du Service Relais (accueil les week-ends et au cours des vacances, des enfants confiés aux couples éducatifs de l'association)



- 2005 - Fermeture pour raison de sécurité de la SAE Pinède à la Crau
- 2006 - Ouverture de la SAE l'Alizé à Toulon
- 2006 - Achat de la SAE La Palmeraie à La Garde
- 2007 - Arrêt du Lieu de Vie et restructuration de la SAE Aiguebelle en deux sites d'accueil (la Seyne & Six fours)

Les couples éducatifs deviennent éducateurs familiaux et exercent sous le statut d'assistant familial

- 2009 - Extension de l'activité du Service Relais à l'accueil d'enfants confiés aux assistantes familiales du département
- 2010 - Changement de statuts (le 26 février 2010)
 - Agrément Accueil de jour de 4 des SAE
- 2012 - Conventionnement avec l'APEA, club de prévention de la Seyne au sujet de la consolidation des parcours des jeunes issus de l'ASE.
- 2013 - Rénovation du site de Six-Fours et création de 3 studios
- 2013 - Début des travaux des Kiddies



ASSOCIATION "PLEIN SOLEIL"
PROJET ASSOCIATIF 2014 /2018

En référence à l'article 2 de ses statuts revus le 24 février 2010, "Plein Soleil" est une association dont l'objet est de :

- « Gérer des structures d'accueil éducatives pour mettre en œuvre tous moyens propres à contribuer à la protection et l'éducation des mineurs et jeunes majeurs qui sont confiés à l'association par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil Général. Ceci dans le respect de leurs droits et de ceux de leurs familles.
- Promouvoir, soutenir, favoriser et coordonner les structures d'accueil éducatives,
- Etre force de proposition dans le champ de la protection de l'enfance. »

Historiquement, l'association est laïque. Elle propose un accueil en mixité et dans un écart d'âge permettant l'accueil des fratries.



Les valeurs associatives adoptées en conseil d'administration en juin 2005 s'articulent autour d'un postulat :

"Un enfant est un adulte en devenir".

Et se déclinent ainsi :

"La finalité de notre action est d'aider l'enfant à s'approprier son histoire familiale et de l'accompagner vers sa vie d'adulte. C'est-à-dire lui apprendre, dans un cadre sécurisant, à faire des choix et à les assumer.

Notre priorité est l'enfant et un enfant, c'est toujours une famille et son histoire".

Ces valeurs s'illustrent au quotidien par :

- Le respect de l'enfant et de sa famille dans toutes ses différences
- La considération dans l'approche des situations personnelles des enfants et des familles
- La mise à disposition de locaux adaptés à l'accueil et à l'hébergement et prioritairement des petites unités d'accueil à taille humaine
- La force d'un réseau interne qui illustre la solidarité



L'engagement des administrateurs bénévoles et des salariés pour les 5 années à venir, se fédère autour de :

1. La gestion de la qualité des services à dispenser aux enfants et à leurs familles

Les vecteurs retenus sont :

- La promotion d'une éducation citoyenne, sensible à l'ouverture culturelle et au développement durable
- Le renforcement des partenariats et des coopérations de terrain

2. La conviction que les salariés sont la source de cette qualité

Les vecteurs retenus sont :

- La cohésion des équipes comme illustration de la solidarité,
- La cohérence dans les actions menées,
- La recherche permanente, dans le respect des missions confiées, d'une offre de service évolutive en phase avec l'évolution des besoins et des attentes des enfants et des familles.

